

---

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse de la société populaire de Montauban, département du Lot, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse de la société populaire de Montauban, département du Lot, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 307;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18281\\_t1\\_0307\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18281_t1_0307_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

## 4

**La société populaire de Montauban, département du Lot, félicite la Convention de son Adresse au peuple français, lui témoigne le regret de ceux de ses membres qui n'ont pu signer, parce qu'ils ne savent pas écrire; demande un mode pour que ces citoyens puissent manifester leur adhésion aux adresses auxquelles ils voudront prendre part.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (11).**

Les membres de la société populaire de Montauban, département du Lot, écrivent à la Convention nationale qu'ils viennent de lui voter des remerciements sur son Adresse au peuple français. « Nous les avons signés individuellement, disent-ils; mais beaucoup de nos frères ont témoigné à cette occasion leur regret de ne pouvoir épancher avec nous leurs coeurs dans ceux des Législateurs, vu qu'ils ne savent pas signer. Sans doute, d'après vos sages lois, il viendra ce jour heureux où nul citoyen n'éprouvera, par aucun genre d'ignorance, la moindre difficulté dans l'exercice de ses droits; mais en attendant, nous vous demandons, Législateurs, que vous fassiez présenter un mode d'après lequel les citoyens qui ne savent pas écrire puissent manifester leur voeu et adhésion aux adresses auxquelles ils voudront prendre part. »

La mention honorable de cette adresse, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'Instruction publique sont décrétés (12).

## 5

**La société populaire de Sens, département de l'Yonne, félicite la Convention sur ses travaux et sur l'Adresse. Elle demande une prompt organisation des fêtes décennaires, annonce que le fanatisme secoue sa torche hideuse, que l'éducation, dans les petites communes, est abandonnée à des maîtres d'école sans principes et sans aucune idée de leurs fonctions. Elle désire que les ci-devant curés et vicaires des campagnes soient tenus d'habiter les chefs-lieux de district. Elle invite la Convention à protéger les sciences et les arts, et la propagation des lumières.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (13).**

Les membres de la société populaire de la commune de Sens, département de l'Yonne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, sur son énergie et sur sa sublime adresse au Peuple français, lui demandent que pour faire disparaître l'immoralité, l'erreur, le fanatisme et l'ignorance, elle se hâte d'organiser la célébration des fêtes décennaires, et l'Instruction républicaine : « il est temps, disent-ils, de mettre ces lois précieuses en exécution. »

Ils observent que dans presque toutes les petites communes de la République, l'éducation des enfans, la plus chère espérance, est confié à des ci-devant maîtres d'école, hommes sans principes et sans moralité, brutaux, ignorans, fanatiques, n'ayant pas la plus légère idée de leurs sublimes fonctions.

Ils demandent que les ci-devant curés et vicaires des campagnes qui, par leur discours artificieux, font regretter aux hommes simples l'odieux régime de la superstition, soient tenus d'habiter les chefs-lieux de leur district; ils invitent la Convention à protéger les sciences et les arts, et à assurer par la propagation des lumières le règne de la justice et de toutes les vertus (14).

## 6

**Les administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues [ci-devant Saint-Affrique], département de l'Aveyron, écrivent que le représentant du peuple Goupilleau [de Montaigu] a terrassé avec la massue de l'opinion publique les partisans de Robespierre. Ils se déclarent les ennemis acharnés des aristocrates de toutes les couleurs et félicitent la Convention sur son énergie. Mention honorable, insertion au bulletin (15).**

[Les administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues, le 26 vendémiaire an III] (16)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Représentans,

Vous avez délivré la République du plus cruel des tirans, votre collègue Goupilleau vient d'expulser de notre sein ses laches et vils satellites, ce bienfait, nous fait jouir de la liberté, et le peuple entier de ce district la proclame avec l'enthousiasme qu'elle luy inspire, notre premier besoin est de vous l'apprendre; gloire et reconnaissance a la représentation nationale, législateurs, cinq ou six meneurs insolens continueteurs forcenés du système atroce de Robespierre, avoient couvert de deuil et d'effroy toute la contrée au moyen de proscriptions qu'ils

(11) P.-V., XLIX, 240. *Rép.*, n° 55, mention.

(12) *Moniteur*, XXII, 521. *Débats*, n° 785, 804.

(13) P.-V., XLIX, 240.

(14) *Bull.*, 28 brum.

(15) P.-V., XLIX, 240.

(16) C 324, pl. 1399, p. 1. *Bull.*, 30 brum., reproduction partielle.